

ST  
Interne : 4230

Mis en ligne le :

16 JUL. 2024



**ARRETE N° 2024/ 736-DE**

**PORTANT VIREMENT DE CREDIT AU BUDGET 2024 DE LA VILLE DE NOUMEA**

Le Maire de la ville de Nouméa,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu les articles L 212-2 et L 221-4 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2024/263 du 13 mars 2024 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2024,

Considérant les dépenses d'urgence inhérentes aux exactions commises à Nouméa depuis le 13 mai 2024,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1er :**

En section de fonctionnement du budget principal, est opéré le virement de crédit sur les dépenses du budget 2024 de la ville de Nouméa, tel que détaillé dans les tableaux suivants :

ANNULATION DE CREDITS				
Chapitre	Compte	Fonction	Libellé	Montant
022	022	01	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 3 521 361
			<b>Total</b>	<b>- 3 521 361</b>

AUGMENTATION DE CREDITS				
Chapitre	Compte	Fonction	Libellé	Montant
011	60623	020	Alimentation	1 419 552
011	6718	020	Autres charges exceptionnelles	2 101 809
			<b>Total</b>	<b>3 521 361</b>

**ARTICLE 2 :**

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté sera enregistré, transmis au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publié par voie électronique.

NOUMEA, le 16 JUIL. 2024

Le Maire,

Pour le Maire absent,



**DESTINATAIRES :**

Subdivision Administrative Sud	1
Direction des Finances (dont TPS)	2
DJCA	1
Mise en ligne	1

Chantal BOUYE  
2<sup>e</sup> adjointe au Maire  
chargée de la politique de la famille,  
du handicap et de la démocratie